

# LABYRINTHE FRANÇAIS POUR «BOAT PEOPLE»



On appelait cette cité « Vietnam-sur-Lot ». Ce serait plutôt Clochemerle-sur-Mékong

Magnum

«**A**CCUEILLIR ici des réfugiés d'Indochine ? Ah non !... Non, je vous le dis, c'est non ! » Et la main rageuse a brusquement reposé le combiné du téléphone. Étonnant, si je vous dis que cette scène, à laquelle j'ai assisté, se passait la semaine dernière au centre d'accueil des Français d'Indochine, à Sainte-Livrade-sur-Lot.

Il existe en effet en France un camp de réfugiés indochinois à moitié vide. Au moment où le pays s'apprête à accueillir cinq mille « boat people » auxquels Valéry Giscard d'Estaing a offert l'asile, cela valait la peine d'être vu, et d'être vu. C'est sur cette idée simple que je me suis rendu dans le Lot-et-Garonne, à dix kilomètres de Villeneuve-sur-Lot. J'en suis revenu avec une notion beaucoup plus compliquée de l'affaire, et tout d'abord avec le sentiment coupable que je n'aurais jamais dû m'y intéresser. C'est du moins ce que m'ont répété là-bas des officiels, des « responsables », des élus qui, pour la plupart, ont refusé ce que cite leur nom. Cet anonymat, cette méfiance cachent mal une volonté de se débarrasser, à plus ou moins long terme, de ce qui reste de cette communauté indochinoise et, à fortiori, de ne pas accepter de nouveaux arrivants.

Ce camp — pardon, ce centre — est un ensemble de vingt-huit bâtiments en forme de hangars longs et bas, en briques crépies et aux toits en fibrociment ondulé, construits par l'armée avant la guerre. C'est dire qu'il ressemblait à une caserne lorsque les premiers « rapatriés » y furent hébergés, au lendemain de la chute de Dien Bien Phu et des accords de Genève en 1954. Les dortoirs en forme d'entrepôts y furent aménagés en logements de deux à quatre pièces et, peu à peu, des aménagements ont gommé l'austérité des lieux. La clôture de fils de fer barbelés a été heureusement supprimée il y a une dizaine d'années et, actuellement, trois jardiniers veillent sur la pelouse de la cour centrale et taillent les buissons de rosiers.

Il y eut, au lendemain de la guerre d'Indochine, jusqu'à 1 600 personnes entassées dans ce camp,

## Le centre d'accueil de Sainte-Livrade, dans le Lot-et-Garonne, pourrait héberger des réfugiés d'Indochine. Mais les pouvoirs publics font la sourde oreille

par Bernard Veillet-Lavallée

Comment accélérer (sans faire de bruit) la fermeture du dernier camp de rapatriés d'Indochine, déjà pratiquement vide, au moment où le gouvernement entend participer au sauvetage des « boat people » en les accueillant en France ? Tel est le problème, en forme de casse-tête, que devra résoudre Jean François-Poncet, ministre des Affaires étrangères. Le chef du Quai-d'Orsay a encore lancé ces derniers jours un appel à la solidarité nationale en faveur des Vietnamiens et autres

pour la plupart des Eurasiens venus du Nord-Vietnam, mais aussi du Sud, du Laos et du Cambodge. D'anciens fonctionnaires qui avaient dû fuir leur pays, et aussi beaucoup de femmes qui avaient été les compagnes, légitimes ou non, de militaires français.

Vingt-cinq ans après l'ouverture de ce centre, quelques familles y résident encore : 372 personnes au total, dont la plupart sont des vieillards. Tel Tran Van Tam, quatre-vingts ans, un Vietnamiens qui travailla à l'économat français de Vientiane, au Laos, avant d'échouer à Sainte-Livrade, en décembre 1962, en compagnie des six enfants de sa première femme, et des trois autres de sa seconde, laquelle fit, elle aussi, partie du voyage.

### Des familles disséminées

Le couple Tam vit maintenant seul dans le centre, bien qu'il ait totalisé trente ou quarante petits-enfants (je n'ai pas très bien saisi ce chiffre lorsqu'ils me l'ont indiqué dans leur pidgin franco-vietnamien) et six arrière-petits-enfants. Leurs photos sont alignées sur le buffet et le récepteur de télévision en couleur. Ils sont disséminés à Paris, à Nancy, à Toulon, à Perpignan. Ils (elles) ont épousé des Français (es)

et travaillent dans des banques, des compagnies d'assurances ou des universités. Ils viennent souvent voir leurs parents, pendant les congés, et les allées du camp se transforment alors en parking. L'été, leurs voitures immatriculées un peu partout traînent des caravanes aussi volumineuses que l'appareillage des « vieux », un quatre-pièces (en comptant la cuisine-salle à manger).

En face du logement des Tam, un bâtiment est totalement vide. M. Tam accepterait-il qu'il soit occupé par de nouveaux réfugiés ? « Pourquoi pas ? » La question lui paraît saugrenue, et il me regarde avec étonnement à travers ses verres de myope, si épaiss que ses yeux en paraissent débridés. « Je serais même content puisque, parmi eux, il y a peut-être des parents à nous. »

Même réaction chez une autre résidente âgée. Elle vit seule avec ses deux derniers enfants : un fils de dix-neuf ans, chômeur, et un autre qui va encore à l'école. Ses trois autres enfants sont ailleurs : l'un est professeur de français, l'autre comptable (il va partir en Arabie saoudite) et sa fille est caissière dans un drugstore. Lorsqu'on lui demande comment elle accueillera d'éventuels arrivants, elle répond, elle aussi : « Je serais contente. » Et elle ajoute : « J'ai des cousins, des cousines qui ont cherché à quit-

ter le pays. Ils sont peut-être morts. Mais s'ils sont vivants, je serais heureuse qu'ils viennent. » Puis elle se tait, et lisse nerveusement ses cheveux gris. Elle semble craindre d'en avoir trop dit, d'avoir parlé à un « étranger ». Son jeune fils, le chômeur, rappelle qu'il est difficile de trouver du travail dans la région. Mais il ajoute : « On pourrait accueillir ici quatre cents personnes sans trop d'inconvénients. »

Autre son de cloche chez un locataire de cinquante-trois ans, qui insiste pour que je ne cite pas son nom. Arrivé dans le camp en 1956 avec ses sept enfants, il travaille maintenant dans une usine de conserves de la région et il ne veut pas être « dérangé ». « Je ne suis pas un réfugié, moi, je suis un Français rapatrié par l'Etat », m'explique-t-il.

Cette subtile distinction entre rapatriés et réfugiés, c'est une leçon bien apprise. Cette nuance juridique qui pourrait sembler bien spéculative aux gens qui se noient actuellement au large de la Malaisie (et à ceux qui voudraient les sauver), ce n'est évidemment pas lui qui l'a inventée. Elle fait partie des arguties présentées par les autorités hostiles au maintien du camp. Cette dialectique a été confirmée au ministère à Paris et elle m'a été docilement expliquée par un représentant du ministère du Travail — pro-

priétaire du camp — et qui a refusé lui aussi d'être identifié.

« J'ai des ordres stricts m'interdisant de parler aux journalistes, m'a déclaré, d'entrée, ce fonctionnaire. Mais je peux vous dire, à titre personnel, que les personnes qui vivent ici ont choisi, à l'époque, de ne pas composer avec le nouveau régime vietnamien. Elles avaient choisi la France... » Le colonialisme, décidément, se porte bien.

« Le nouvel exode des Vietnamiens, ce n'est pas d'aujourd'hui qu'il date, poursuit l'anonyme. Cela dure depuis 1975, et c'est maintenant que l'on s'en préoccupe. »

Certes. Mais, enfin, les « boat people » sont renvoyés systématiquement à la noyade... « Ce sont des Chinois pour les trois quarts. Ils n'ont qu'à retourner chez eux », me répond l'anonyme, excédé. L'ennui, avec ces officiels qui refusent d'être identifiés, c'est que les affirmations qu'ils débitent peuvent apparaître comme le reflet d'une politique de l'Etat.

Quelle est, en réalité, la situation du camp de Sainte-Livrade ? Depuis 1974, le ministère du Travail envisage la possibilité de fermer ce centre, qui n'a d'ailleurs plus beaucoup de raisons d'être, et qui reste le seul à héberger des rapatriés, sur les quatre qui furent ouverts au lendemain de la guerre d'Indochine. Et, dès 1968, la municipalité s'est proposé de faire l'acquisition du terrain, pour le destiner à d'autres activités. Elle veut y implanter des constructions. Ce projet de « municipalisation » s'est heurté à plusieurs difficultés : notamment le prix de la cession des 7,5 hectares de terrain — évalué à 2,7 millions de francs par l'administration des domaines en 1974 mais ramené, d'après les dernières informations, à 300 000 F — et, d'autre part, le montant des subventions que l'Etat pourrait accorder à la commune pour l'aider à prendre en charge ces personnes déplacées.

En juillet 1975, l'Etat comme la commune étaient d'accord sur un point, qui ressort du procès-verbal d'une réunion à la préfecture. « Il ne paraît pas opportun de compromettre, par une arrivée importante, l'opération de résorption de la cité,